

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-278 du 28 décembre 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique

NOR : *ETSM1031152S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 modifiée portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 9 février 2010 susvisée :

M. ALT (Roger).
Mme AUTRET-LECA (Élisabeth).
M. AUVIN (Stéphane).
Mme BAHY-BUISSON (Nadia).
M. BARUTEAU (Julien).
M. BAUDON (Jean-Jacques).
M. BENSMAN (Albert).
M. BERNARD (Jean-Louis).
Mme BRICE (Sylvie).
Mme BRION (Françoise).
Mme CHARLETY (Dominique).
M. CHASSARD (Dominique).
Mme CHIPAUX (Mathilde).
Mme CHIRON (Catherine).
Mme CLOEZ-TAYARANI (Isabelle).
M. DENJEAN (André).
M. DESCHENES (Georges).
Mme JACQZ-AIGRAIN (Évelyne).
M. KASSAI KROUPAI (Behrouz).
M. KONOFAL (Éric).
Mme LE GUELLEC (Chantal).
Mme LE ROUX (Évelyne).
Mme LORME (Catherine).
M. MAHE (Emmanuel).
Mme MAURAGE (Chantal).
Mme MUNCK (Anne).
M. OU (Phalla).
M. PLOIN (Dominique).
M. POINT (Georges).
M. PONS (Gérard).

M. RACLE (Bruno).
M. SEBBAN (Sydney).
Mme TAYLOR (Patricia).
M. TOD (Michel).
Mme VERGELY (Catherine).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 28 décembre 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT